

VILLE DE ROYAN



SERVICE COMPTABILITÉ

N.REF : JIG/CB
DC N° 13.276

DECISION

*Concernant la fixation des tarifs
de l'Ecole de Musique de ROYAN*
= ° = ° = ° = ° =

Le Maire de la Ville de ROYAN,

. Vu la délibération du Conseil Municipal du 26 septembre 2011, intervenue pour l'application des articles L 2122.22 et L 2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux modalités de délégation de pouvoirs du Conseil Municipal au profit du Maire, rendue exécutoire le 28 septembre 2011 compte-tenu de l'accomplissement des formalités légales,

. Vu l'arrêté ASG N° 11.1712 en date du 29 septembre 2011, portant délégation de fonctions et de signature à Monsieur Bernard GIRAUD, Premier Adjoint au Maire, rendu exécutoire le 30 septembre 2011 compte tenu de l'accomplissement des formalités légales,

. Vu la décision (DC N°11/346) en date du 20 septembre 2011 concernant la fixation des tarifs de l'Ecole de Musique de ROYAN à compter de l'année scolaire 2011/2012, rendue exécutoire le 27 septembre 2011,

D E C I D E

- De fixer à compter du 1^{er} septembre 2013, les tarifs de l'Ecole de Musique comme suit :

	<i>Pour mémoire Ancien tarif</i>	<i>Nouveau tarif</i>
I - COTISATIONS - ENFANTS (Montant trimestriel)		
<u>Module 1</u> * Instrument + formation musicale + pratique d'ensemble - ROYAN - Autres Communes	47,00 € 84,00 €	48,00 € 85,00 €
<u>Module 2</u> * Formation musicale + pratique d'ensemble - ROYAN - Autres Communes	41,00 € 60,00 €	45,00 € 65,00 €
<u>Module 3</u> * Formation musicale - ROYAN - Autres Communes	41,00 € 60,00 €	42,00 € 62,00 €
<u>Module 4</u> * Pratique d'ensemble et/ou éveil musical - ROYAN - Autres Communes	41,00 € 41,00 €	41,00 € 41,00 €
<u>Module 5</u> * Chorale, harmonie, orchestre symphonique, atelier rock.... - ROYAN - Autres Communes	16,00 € 16,00 €	17,00 € 18,00 €
(2 ^{ème} enfant et plus) - ROYAN - Autres Communes	16,00 € 23,00 €	16,00 € 23,00 €
<i>Durée des cours (suivant les niveaux)</i> * Instrument : de 0h20 à 1h * Formation musicale : de 0h45 à 2h00 * Pratique d'ensemble : de 0h45 à 1h30		

<u>COTISATIONS - ADULTES (Montant trimestriel)</u>	Pour mémoire Ancien tarif	Nouveau tarif
<u>Module 1</u> - ROYAN - Autres Communes	60,00 € 108,00 €	62,00 € 110,00 €
<u>Module 2</u> - ROYAN - Autres Communes	51,00 € 78,00 €	55,00 € 84,00 €
<u>Module 3</u> - ROYAN - Autres Communes	51,00 € 78,00 €	52,00 € 80,00 €
<u>Module 5</u> - ROYAN - Autres Communes	16,00 € 18,00 €	18,00 € 20,00 €
II - CONDITIONS D'INSCRIPTION		
<ul style="list-style-type: none"> * Eveil musical : dès l'âge de 4 ans dans la limite des places disponibles * Adultes : dans la limite des places disponibles * Disciplines instrumentales : après tests à la rentrée, âge minimum 6 ans * Formation musicale : après tests à la rentrée, âge minimum 7 ans 		
III - LOCATION INSTRUMENTS		
27,00 €/trimestre + Caution de 150,00 €/instrument		

- D'encaisser la recette correspondante à l'article 7062 & 7083 - Fonction 311 sur le Budget Communal.

Fait à ROYAN, le 15 mai 2013

Certifié exécutoire
Compte tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 21 mai 2013

Pour le Député-Maire,
Et par délégation
Le Premier Adjoint,
Bernard GIRAUD